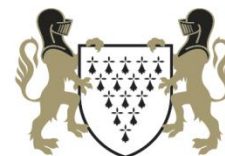


BUDGET PRIMITIF 2023

Débat d'Orientations Budgétaires

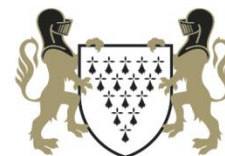
CCAS de Guérande



Le D.O.B. ?

- Instauré par la loi du 06/02/1992 et amendé par la loi NOTRe du 07/08/2015.
- Prévu par le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 15.
- Débat au sein du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires.
- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

Orientations budgétaires 2023



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, le budget du CCAS a évolué vers la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Certaines natures comptables ont été impactées par un changement de chapitre budgétaire entre les budgets primitifs 2022 et 2023.

DEPENSES

- Augmentation de 45 K€ des charges à caractère général :
 - Lancement du nouveau projet KENKIZ
 - Financement du marché public d'analyse des besoins sociaux
 - Repas des aînés : Réajustement avec les crédits alloués au BP 2021
- Diminution de 3,6% des dépenses de personnel due aux difficultés de recrutement des aides à domicile.
- Diminution de 14 K€ des autres charges de gestion courante (aides sociales facultatives) afin d'ajuster les crédits au réalisé 2022 et de réorienter ces montants vers d'autres actions d'aide sociales facultatives (subventions aux associations, nouvelles actions de préventions...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

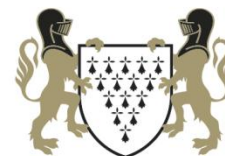
RECETTES

- Diminution de 120 K€ du produit des services due à la baisse du nombre d'aides à domicile.
- Excédent de fonctionnement reporté (estimation) : 177 591,35 € (- 28,90%)
=> Diminution de la participation communale en 2022 afin d'absorber une partie de l'excédent reporté.
- Augmentation de 15% des dotations et participations :
=> Afin de compenser la baisse du résultat de fonctionnement et des recettes du pôle personnes âgées, une forte augmentation de la participation de la Ville de Guérande d'environ 200 K€ soit 862 306,65 € est envisagée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Inscription de 14 000 € pour l'achat de mobilier et autres matériels pour le projet KENKIZ.
- Excédent d'investissement reporté (estimation) : 60 596,75 € (+ 6,02%).

Les effectifs

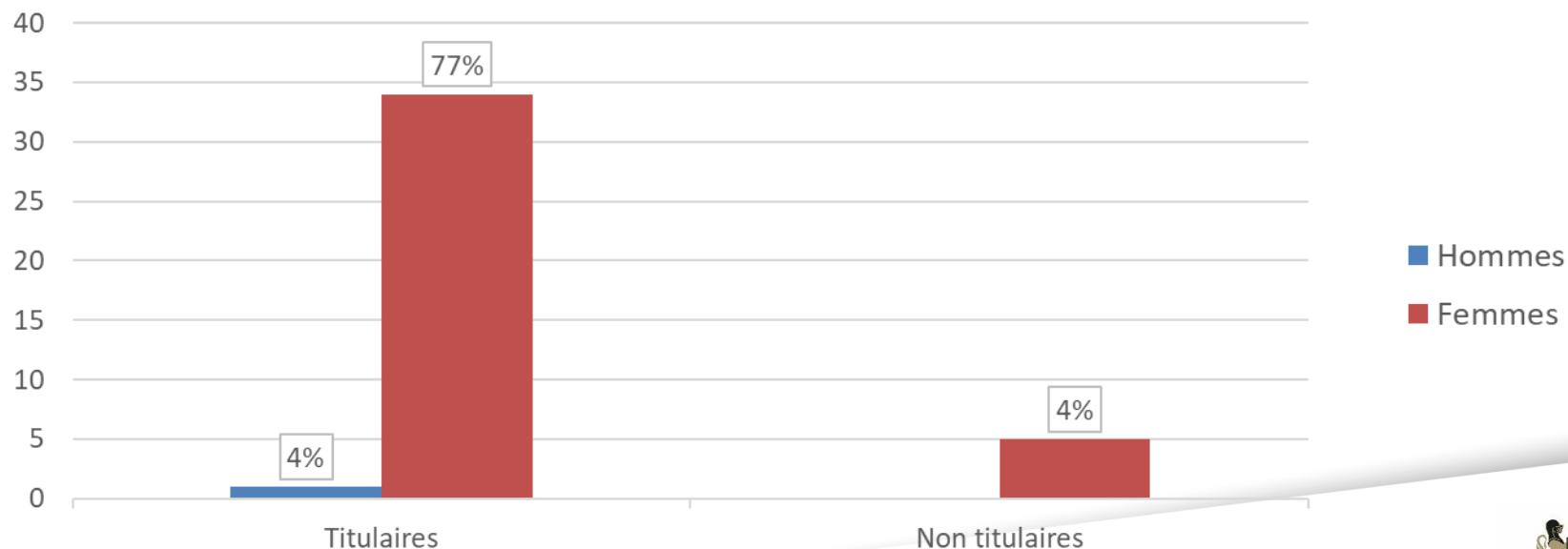


EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

2020	2021	2022 (hors convention cadre)
1 551 071,92 €	1 403 240,26 €	1 300 246,94 €

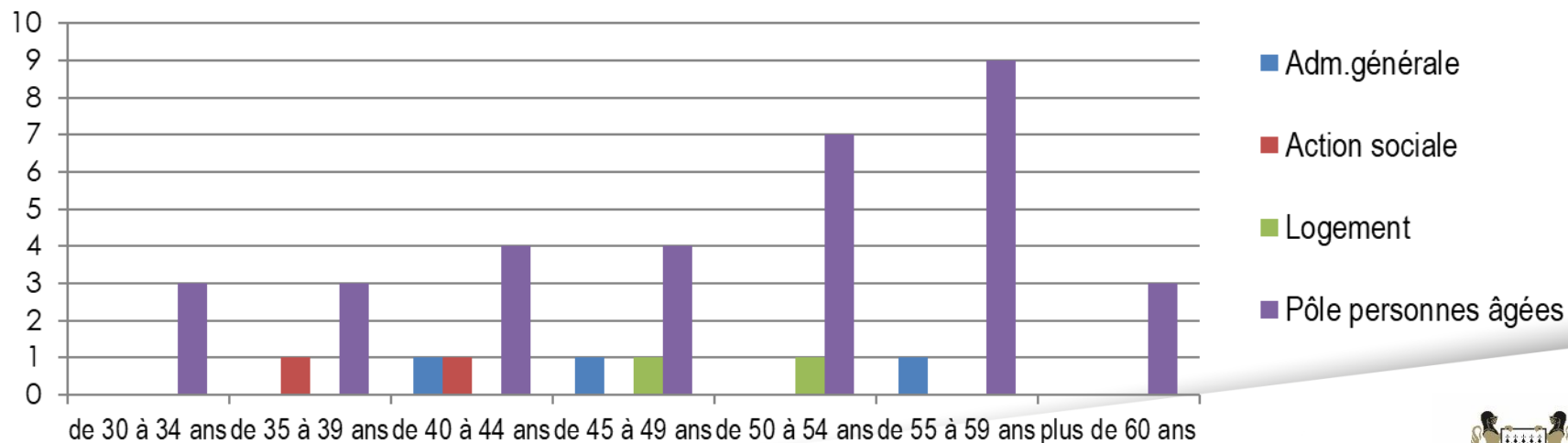
REPARTITION PAR STATUT ET SEXE EFFECTIFS JANVIER 2023

	Hommes	Femmes
Titulaires	1	42
Non titulaires	-	1
TOTAL	1	43



PYRAMIDE DES AGES EFFECTIFS JANVIER 2023

Services	de 30 à 34 ans	de 35 à 39 ans	de 40 à 44 ans	de 45 à 49 ans	de 50 à 54 ans	de 55 à 59 ans	de 60 à 64 ans
Administration générale			1	1		1	
Action sociale		1		1			
Habitat/logement				1	1		
Pôle personnes âgées	2	7	2	7	5	8	6
TOTAL	2	8	3	10	6	9	6



LES SERVICES DU CCAS

- **ADMINISTRATION GENERALE**
- **POLE PERSONNES AGEES DEVIENT POLE AUTONOMIE**
- **ACTION SOCIALE / HANDICAP**
- **LOGEMENT / HABITAT**

Au 01/01/2023, 44 personnes travaillent au CCAS de Guérande pour assurer le bon fonctionnement de ses services, dont 1 en contrat à durée déterminé et 6 en disponibilité pour convenances personnelles en cours.